



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la greffière adjointe de la Ville, que le règlement numéro 876-21 autorisant un emprunt de 84 000 \$ (quatre-vingt-quatre mille dollars) pour la confection des plans et devis concernant la réfection de l'égout sanitaire, de l'aqueduc et de la chaussée, et la construction d'un égout pluvial sur la rue d'Amour a été adopté comme suit:

- | | |
|--|-------------------|
| - Avis de motion: | 7 septembre 2021 |
| - Dépôt du projet de règlement | 7 septembre 2021 |
| - Adoption: | 14 septembre 2021 |
| - Approbation par les personnes habiles à voter: | 1er octobre 2021 |
| - Approbation du Ministère des Affaires Municipales et Habitation: | 18 février 2022 |
| - Entrée en vigueur: | 23 février 2022 |

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 23 février 2022

Danielle Chevette, directrice générale
Greffière adjointe

